

gouvernements versent une contribution distincte à l'Agence, qui représente une fraction de celle du Canada. Soulignons qu'il est rare qu'un gouvernement fédéral accorde par des modalités semblables à un État fédéré ou provincial le statut de gouvernement participant au sein d'une organisation internationale ou régionale.

Des mécanismes d'information et de consultation ont été établis entre les deux provinces participantes et le gouvernement fédéral. Ils ont pour but d'assurer à la fois une unité d'action et une participation active et originale des trois gouvernements au sein de l'Agence.

L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)

Aujourd'hui, l'Agence regroupe 39 États membres (y compris le Canada), les deux gouvernements participants du Québec et du Nouveau-Brunswick, ainsi que sept États associés. Elle a pour but de développer entre ses membres des liens de coopération dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences et de la technologie, afin de favoriser le rapprochement des peuples par le biais de la langue française. Ainsi, sans se substituer pour autant aux divers modes de coopération déjà existants, l'Agence vise à devenir l'expression d'une nouvelle solidarité entre pays industrialisés et pays en développement. Elle aide les pays membres à faire grandir et connaître leurs cultures respectives, et elle favorise la compréhension réciproque entre les peuples et la formation, chez ceux-ci, d'une opinion éclairée sur les différentes cultures qu'elle représente.

Le Canada et l'ACCT

Le Canada participe à tous les programmes de l'Agence et apporte son concours dans le domaine scientifique et technique, en mettant au point des dispositifs propres à assurer une circulation rapide de l'information entre les pays membres. Il s'efforce également de maintenir l'équilibre entre les volets culturel et technique des travaux de l'Agence et, s'inspirant des structures du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique, il a proposé en 1975 de créer le Programme spécial de développement (PSD).